

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 27
NOVEMBRE**

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de TOULOUSE
statuant en matière de saisie immobilière et par devant nous greffier, a
comparu :

Maître MARFAING-DIDIER avocat et celui du :

**LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU
LANGUEDOC**

LEQUEL A DIT :

Avoir annexé au cahier des conditions de la vente, les documents du CREDIT
AGRICOLE SERVICES IMMOBILIERS, syndic ,

- Le pré état daté
- Le PV d'AG du 27 mars 2023
- L'attestation de mise à jour annuelle
- Le carnet d'entretien de la copropriété
- La fiche synthétique de la copropriété

Desquelles comparution et dire lui avons donné acte.

Et il a signé avec nous, Greffier.

Le 27 novembre 2023.